

AFFAIRE N° 26/B. - Alimentation en eau potable de Bois de Nèfles/Moufia - Marché de gré à gré d'un montant de 7 147 314 Frc CFA à passer avec la SEGEFOM pour la construction d'un réservoir supplémentaire de 300 m³.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 16 SEPTEMBRE 1970 a eu lieu l'adjudication pour les travaux de construction d'un réservoir supplémentaire de 300 m³ à Bois de Nèfles/Moufia.

Les propositions présentées par les Entreprises SOCEA et SEGEFOM ont été supérieures au prix limite fixé par la Commission et, l'adjudication a été déclarée infructueuse.

L'Entreprise SEGEFOM a, sur la demande de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, accepté de reconsidérer son offre et de réaliser les travaux de construction de l'ouvrage pour la somme de 7 147 314 Frc CFA.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec la SEGEFOM pour la somme sus-indiquée.

Le financement de cette opération sera assuré par une subvention du Ministère de l'Intérieur et un emprunt qui a été contracté auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 9 décembre 1970
Bon de Sieff
Le Secrétaire Général
Signé: Ch. Teuler
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Verpeux